

## Conseil des études et de la vie universitaire du 14 avril 2009

### *Election du vice-président du Conseil*

Conformément à l'article 4 des statuts de l'université, les vice-présidents sont élus, sur proposition du Président, parmi les membres du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Nombre d'inscrits	40
Nombre de présents ou représentés	28
Ne prend pas part au vote	0
Nombre de votants	28
Bulletins blancs ou nuls	4
<b>Jean-Yves COQUELIN</b>	<b>24</b>

↪ **M. Jean-Yves COQUELIN est élu vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.**

◆ ◆ ◆ ◆

Fait à Pessac, le 14 avril 2009

Le Président,